



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240122-D\_2024\_1\_1B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_1\_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente de CHAMBONAS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Suppressions de postes  
suite avancement de grade**

**Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :  
Suite à l'avancement de grade de deux agents en 2023, il est nécessaire de supprimer les deux grades suivants :  
- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps non complet de 14 heures  
- Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, à temps complet de 35 heures  
Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en ce sens.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Vu le code général de la Fonction Publique,**

**DECIDE :**

- 1) De supprimer les postes précédemment indiqués à compter de la présente décision,
- 2) De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,
- 3) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240122-D\_2024\_1\_1B-DE



Emis le 22/01/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le